
Biographies de parlementaires de l'Ardèche sous la IIIe et la IVe République

IIIe République :

Jules Roche

Hyacinthe de Gailhard-Bancel

10 juillet 1940, les huit parlementaires ardéchois :

Pierre Liautier

Henri Pavin de Lafarge

Edouard Gaston Riou

Alphonse Jules Isidore Thibon

Maurice Pierre Vallette-Viallard

Marcel François Astier

Edouard Froment (voir Cahier n°94)

Xavier Vallat (voir Cahier n°94)

Marius Dubois, député d'Oran, originaire de l'Ardèche

IVe République :

Joseph Allauzen

Bertrand Chautard

Roger Roucaute

Jules Roche

(1841-1923)

Jules Roche est né à Serrières le 22 mai 1841 ; après des études de droit, il s'inscrit au barreau de Lyon. Opposant déterminé à l'Empire, il devient secrétaire de la préfecture de l'Ardèche le 4 septembre 1870, il est nommé ensuite secrétaire de la préfecture du Var.

Conseiller municipal de Paris pour le quartier de Bercy et conseiller général de la Seine en 1879, il est réélu en 1881 et devient vice-président du conseil municipal.

Rédacteur du journal *L'Ardèche* dès 1869, Jules Roche sera également directeur de *L'Avenir du Jura* puis du *Patriote savoisien*. Il déploie une forte activité dans la presse et devient rédacteur en chef du tout nouveau *Petit Parisien* en 1876 avant de collaborer encore avec *La Justice*, *Le Siècle*, *Voltaire*, etc. En 1896 on le retrouve à *La République française*, organe créé par Gambetta.

Jules Roche est également l'auteur d'ouvrages en économie politique dont *La politique économique de la France* (1898), *Finances et politique* (1899), *Budgets du XIXe siècle* et *Questions diverses* (1901).

Jules Roche est élu député du Var de 1881 à 1885, puis de la Savoie de 1885 à 1898.

A la Chambre, il siège d'abord à l'extrême gauche mais se sépare de son groupe sur la question de l'élection des juges à laquelle il s'oppose. Il combattra dans ses articles le programme radical et s'opposera plus tard à Jaurès. De 1885 à 1889, il est rapporteur général du budget et prépare la loi sur l'Exposition universelle de 1889. Il effectue par ailleurs des voyages d'études en Russie et en Orient.

Il entre en 1890 dans le cabinet Freycinet comme ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies jusqu'au 8 mars 1892 puis du Commerce et de l'Industrie jusqu'au 6 décembre.

Mais Jules Roche a gardé de solides attaches en Ardèche. Maire de Serrières, il est aussi conseiller général. En 1898, il est élu député de l'Ardèche pour l'arrondissement de Tournon.



Après s'être opposé vivement au budget des cultes, Jules Roche votera en 1905 contre la séparation des Eglises et de l'Etat.

Sur un tout autre chapitre, il s'oppose à l'impôt sur le revenu. Il a fondé la Ligue des Contribuables.

Il est décédé le 8 avril 1923 à Paris.

Hyacinthe de Gailhard-Bancel

(1849-1936)

Né le 1er novembre 1849 à Alex (Drôme), Hyacinthe de Gailhard-Bancel est issu d'une famille engagée dans l'action politique, très marquée par la religion et les valeurs familiales. Son aïeul, Charles-Antoine de Gailhard-Bancel, élu de la représentation nationale siégea à la droite de toutes les assemblées auxquelles il participa.

Après une scolarité chez les jésuites et des études de droit à Grenoble, Hyacinthe de Gailhard-Bancel devient avocat mais consacre l'essentiel de son activité, à partir de 1884, à la question paysanne et à la création de syndicats agricoles. Disciple de La Tour du Pin, l'un des maîtres à penser du christianisme social, très religieux, il participe à l'Œuvre des cercles catholiques ouvriers qui placent leur action dans le "*dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière*".

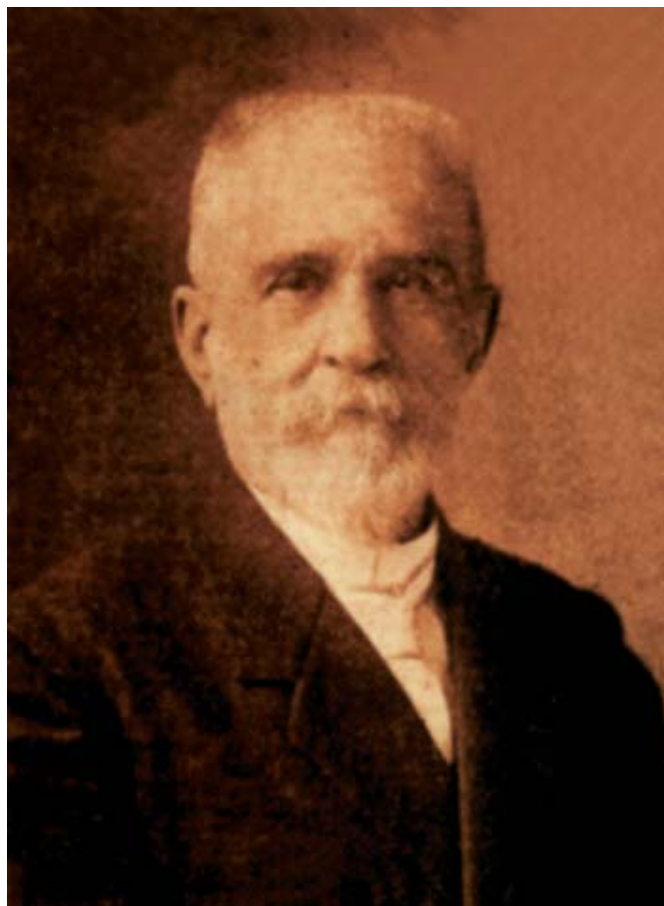
Il sera député de l'Ardèche de 1899 à 1910 et de 1912 à 1924, circonscription de Tournon. Il se dit "*prêt à soutenir une République vraiment libérale et nationale*" et siége à droite dans le groupe de l'Action libérale. Il déploie toujours une activité intense au service de la paysannerie, mais aussi des familles nombreuses et de la condition ouvrière.

Il entre dans les affrontements liés à l'affaire Dreyfus puis aux questions touchant aux lois sur les associations et sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il s'oppose vivement à la politique d'Emile Combes, à la suppression de l'enseignement congréganiste, à la séparation des Eglises et de l'Etat. Il vote contre le droit d'association, contre la séparation des Eglises et de l'Etat après être intervenu de nombreuses fois dans le débat.

Mais le recrutement de l'armée, l'assistance aux vieillards et aux handicapés, le préoccupent également. Il intervient dans la fondation des caisses d'assurance et dans la création des coopératives agricoles.

Hyacinthe de Gailhard-Bancel est mort le 22 mars 1936 à Alex. Il laisse plusieurs ouvrages ou brochures, particu-



lièrement sur les questions agricoles et paysannes. Il a notamment écrit :

Les parlars locaux au point de vue social, causerie à propos des représentations félibréennes données à Valence les 20 et 21 février 1897

Quinze années d'action syndicale, 1900

Les Jésuites, Imp. Valentinoise, 1901

Les syndicats agricoles aux champs et au parlement, 1884-1924, Spes éd. 1929.

Bibliographie

Amicie d'Ars, *Hommes et femmes célèbres de la drôme*, éd. Bonneton, 1996.
Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent n°88, "1905 : une date dans l'Histoire", 2005.

Le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs et les huit parlementaires ardéchois

Voir également l'article de Maurice Boule dans Cahier n°94, Les élections législatives et présidentielles en Ardèche

Pierre Liautier

Né le 18 mars 1890 à Carpentras (Vaucluse), sénateur de l'Ardèche de 1939 à 1945.

Pierre Liautier ne resta pas longtemps parlementaire. En effet, cet avocat, conseiller général de l'Ardèche, fut élu sénateur à la veille de la deuxième grande guerre et ne siégea au Palais du Luxembourg que de janvier 1939 à juillet 1940. Il avait été élu lors des élections du 23 octobre 1938 au deuxième tour de scrutin. Au premier tour, il était arrivé en deuxième position avec 386 voix sur 785 votants, derrière Henri Pavin de Lafarge, 425 voix, et devant Paul Escoffier, 374 voix, Franck Chante, 275 voix et Marcel Astier 245 voix. Seul Henri Pavin de Lafarge ayant été élu au premier tour, Pierre Liautier arriva en tête au deuxième tour avec 391 voix sur 785 votants, devant Escoffier 383 voix, Astier 378 voix et Chante 364 voix. Faute de majorité absolue, il fallut procéder à un troisième tour et Liautier fut élu alors avec 401 voix sur 786 votants devant Marcel Astier 399 voix, Escoffier 383 voix et Chante 381 voix. Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine. Il fit partie de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission des comptes définitifs. Il fit partie également, en 1940, de la commission chargée de l'examen de la demande de déchéance de Marcel Cachin. Malgré la brièveté de son mandat, il déposa de nombreuses questions écrites aux différents ministres.

Le 10 juillet 1940, il vota OUI à la demande de révision constitutionnelle présentée par le maréchal Pétain.

Henri Pavin de Lafarge

Né le 17 octobre 1889 à Viviers-sur-Rhône, sénateur de l'Ardèche de 1930 à 1945.

Ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et manufactures, Henri Pavin de Lafarge était industriel, c'est-à-dire comme le veut la région lyonnaise « soyeux ». Toutefois, la politique était chez lui une tradition de famille. Son père, Auguste de Lafarge, était le chef de file de la politique modérée en Ardèche. Le fils hérita des convictions et de l'influence du père et poussa plus loin ses ambitions : à l'âge de 38 ans, il était déjà conseiller général du canton de Viviers. Sur sa

lancée, il se présenta deux ans plus tard au Sénat et fut élu le 20 octobre 1929 au troisième tour par 385 voix sur 780 votants sur la liste de l'Union républicaine. Membres de diverses commissions : celles des travaux publics, des mines (de cette dernière il fut plusieurs années de suite le secrétaire), auxquelles il faut adjoindre, en 1940, celle des colonies, définissent le cercle de ses préoccupations et de ses intérêts, à défaut d'interventions à la tribune car, « homme réalisateur », il n'avait cure, selon le *Journal de Privas*, « de faire montre d'une activité factice dans les discours des réunions ou les vains palabres des comités ». Il ne se manifesta en séance qu'en deux occasions : en 1931 pour déposer un rapport au nom de la commission des travaux publics sur le projet de loi « étendant au relèvement des droits de péage que la Société des aciéries de Micheville, concessionnaire du canal de Saint-Didier à Wassy, est autorisée à percevoir » et en 1932 pour défendre un amendement à la loi de finances relatif aux voies ferrées d'intérêt local. Nul doute que cette attitude de discrétion plut à ses électeurs puisqu'il fut réélu le 23 octobre 1938, dès le premier tour, par 425 voix sur 785 votants. Il avait été nommé conseiller du commerce extérieur de la France, fonctions dans lesquelles il fut renouvelé en 1936.

Il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940 à Vichy.

Edouard Gaston Riou

Né le 7 janvier 1883 à Vernoux, député de l'Ardèche de 1936 à 1942.

Gaston Riou commence à 30 ans une carrière littéraire en publiant en 1913 *Aux écoutes de la France qui vient*. Au début de 1914, il participe notamment avec Henri Bergson, Charles Gide et Henri Poincaré à un ouvrage collectif sur *Le matérialisme actuel*. Mobilisé comme ambulancier en août 1914, il est fait prisonnier au bout de quelques semaines de guerre et interné pendant onze mois. Rapatrié à l'occasion d'un échange de prisonniers, il rapporte de cette captivité un récit intitulé *Le journal d'un simple soldat* édité en 1916 avec une préface d'Edouard Herriot et que Miguel de Unamuno traduira en espagnol en 1917 ; en 1917, c'est au tour du général Pershing de préfacier sa plaquette *La Fayette nous voilà*. Après la guerre, à partir de 1923, Gaston Riou publie plusieurs romans qui constituent les différents volets d'une œuvre d'ensemble sous le titre de *La vie de Jean Vaucanson*. L'année 1928 marque un tournant dans son œuvre avec la parution de *Europe ma patrie* qui est un essai politique dans lequel il défend l'idée d'un fédéralisme européen. Il recueille alors les encouragements de deux hommes aussi différents que Poincaré et Briand. A partir de cette date, l'essentiel de son activité est consacré à la défense de l'idée européenne. En 1930, il fait paraître sur le même thème *S'unir ou mourir* et fonde la « Ligue France-Europe » devenue plus tard la « Ligue internationale pour les Etats-Unis d'Europe » dont il est élu président en 1935. Cette action le conduit à s'engager dans la politique active. Proche d'Herriot qui avait patronné ses débuts littéraires, il fonde dans son département natal la fédération radicale-socialiste en 1934 ; il est élu 1er vice-président du parti radical et président d'honneur des Jeunesses radicales. Il devenait dès lors logique qu'il se présentât à une élection législative. Au renouvellement général de 1936, il est donc candidat dans la première circonscription de Privas contre le député sortant le socialiste Léonce Salles. Au premier tour, il possède avec 5 781 voix contre 5 595 à son concurrent une légère avance qu'il confirme au second tour le 3 mai où il est élu par 6 800 bulletins contre 6 267 à Léonce Salles sur 13 175 votants.

A la Chambre des députés, son rôle de fédéraliste européen le désigne naturellement pour siéger à la commission des affaires étrangères. Son activité parlementaire se partage entre deux sujets d'importance fort inégale : la crise de l'industrie de la chaussure, préoccupante sur le plan local, le conduit à déposer deux propositions de loi tendant à la protection de cette industrie mais ses interventions en séance intéressent essentiellement l'évolution de la situation internationale. En février 1938, quand le chancelier autrichien Schuschnigg refuse de céder aux pressions allemandes, il intervient dans un débat d'interpellation tout en apportant son soutien au gouvernement. Il se livre à une critique des traités de 1919 qui ont morcelé l'Europe et se déclare favorable à la poursuite de négociations en vue d'un règlement pacifique des problèmes. En janvier 1939, il espère encore que la guerre pourra être évitée mais le acte germano-soviétique dont il fait une analyse en décembre 1939 à l'occasion du débat budgétaire sur les crédits du ministère des affaires étrangères fait tomber ses dernières illusions.

Le 10 juillet 1940, il vote la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

Alphonse Jules Isidore Thibon

Né le 7 novembre 1885 à Chandolas, député de l'Ardèche de 1936 à 1943.

Natif d'une petite commune rurale de 411 habitants sur le Chassezac, à quelques kilomètres de Vallon-Pont d'Arc, pays calcaire producteur de vignobles et de fruits, Alphonse Thibon est issu d'une famille de cultivateurs de souche ardéchoise. Père de onze enfants, son épouse recevra la médaille de la famille française. Alphonse Thibon accomplit son service militaire de deux ans au 40e régiment d'Infanterie à Nîmes. Le 3 août 1914 il est mobilisé au 244e régiment d'Infanterie à Pont-Saint-Esprit. Blessé à la bataille de la Marne, promu sergent en décembre 1914, il retourne au front en mars 1915 avec le 59e régiment d'Infanterie et participe à la bataille de Verdun. Il reçoit la Croix de

guerre le 6 avril 1918. Il est démobilisé le 31 mars 1919. Propriétaire exploitant agricole, il fonde en 1920 la Mutuelle agricole contre les accidents de Chandolas. En 1921, il devient président des Caisses mutuelles agricoles accidents et incendie et le restera jusqu'en 1942. En 1928, il est élu membre de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche où il exercera les fonctions de secrétaire. La même année il fonde la cave coopérative de Beaulieu dont il sera le président l'année suivante. En 1930 il est président de la Fédération des caves coopératives de l'Ardèche et vice-président de la distillerie coopérative de Vallon. Pour toutes ces activités, il est fait chevalier du Mérite agricole en 1931. Cela le conduit tout naturellement à la politique dont il gravira graduellement bien des échelons. En 1934, il est élu conseiller d'arrondissement du canton de Joyeuse et représente ce même canton au Conseil général en 1937. A 49 ans, il est présenté comme candidat aux élections législatives de 1936 au congrès de l'Union nationale républicaine à Largentière afin de mettre son expérience agricole au service de la nation. Il est élu le 3 mai 1936 au second tour avec 8 282 voix sur 14 678 votants distançant largement son adversaire Blanc. A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la Fédération républicaine de France présidée par Louis Marin. Il est membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de celle des boissons et de celle de l'agriculture dont il est le secrétaire. Voué à la défense de l'agriculture, il intervient à propos de la noix de Grenoble, de la vente de produits agricoles, de l'aide aux familles nombreuses agricoles et de l'indemnité législative.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Maurice Pierre Emile Vallette-Viallard

Né le 6 novembre 1883 à Cruas, député de l'Ardèche de 1919 à 1924 et de 1928 à 1942.

Issu d'une famille modeste – son père était chauxfournier à Cruas – Pierre Vallette-Viallard devient, à force de travail, industriel dans sa région d'origine. Il a 31 ans lorsqu'éclate le conflit de 1914. Sa courageuse conduite lui vaut la Croix de guerre et plus tard des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur. Aux élections générales du 16 novembre 1919, Pierre Vallette-Viallard est avec Xavier Vallat candidat sur la liste d'Union républicaine. Il est élu avec 32 793 voix sur 71 302 votants. A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'Entente démocratique républicaine. Il est membre de la commission de la marine militaire et de la commission des travaux publics et des moyens de communication. Il est l'auteur d'une proposition de résolution concernant les fonctionnaires démobilisés de l'administration préfectorale et est nommé rapporteur de divers projets de loi au nom de la commission des travaux publics et des moyens de communication ainsi d'un projet relatif au réseau ferré du Finistère, d'un autre relatif à la construction du canal de Marseille au Rhône, d'un troisième concernant l'agrandissement du port d'Oran. Il intervient enfin fréquemment dans la discussion des projets à caractère économique et financier. Battu aux élections de 1924, il faisait alors partie de la liste d'Union nationale républicaine et sociale qui n'eut qu'un seul élu, Duclaux-Monteil. Pierre Vallette-Viallard se représente aux élections de 1928. Celles-ci se déroulant au scrutin uninominal, il est candidat dans la première circonscription de tournon. Elu dès le premier tour de scrutin par 7 713 voix contre 4 981 à Roussillon, Pierre Vallette-Viallard s'inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique. Il est, à partir de 1928, membre des commissions du travail, des mines et de la force motrice, des travaux publics et des moyens de communication. Il présente de nombreux rapports au nom de cette dernière notamment sur des projets relatifs aux contrats de concession pour les réseaux secondaires. Il intervient en outre dans toutes les discussions budgétaires. Les élections de 1932 se déroulent à l'époque de la crise économique que Pierre Vallette-Viallard qualifie de sans précédent. C'est l'occasion pour lui de réaffirmer la nécessité de l'équilibre budgétaire ébranlé par la crise. Pierre Vallette-Viallard est une nouvelle fois élu dès le premier tour de scrutin avec 7 237 voix contre 5 849 à Escoffier. A la Chambre il est à nouveau membre de la commission des mines et de la force motrice et de celle des travaux publics et des moyens de communication. C'est encore à ce titre qu'il est désigné comme rapporteur de nombreux projets de loi et notamment de celui relatif aux statuts des retraités du personnel des compagnies de chemin de fer et de celui concernant la coordination entre le rail et les voies navigables. Il intervient enfin dans la discussion d'un projet de loi tendant à introduire dans le code du travail des dispositions spéciales relatives aux mines de charbon. C'est encore au premier tour de scrutin qu'il est élu en 1936 : 7 284 suffrages se portent sur son nom contre 4 906 à Chassery. Il dénonce « l'échec complet de la majorité du cartel élue en 1932 », les scandales, l'effondrement des valeurs françaises et la paix intérieure en péril. Face à ce bilan, un seul programme s'impose : affirmer l'idée de patrie, garantir par une armée forte la sécurité du pays tout en le maintenant dans la S.D.N., défendre notre monnaie et nos finances.

Si à partir de 1936, Pierre Vallette-Viallard est toujours membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, il appartient en outre à celle de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat et à la commission spéciale chargée d'examiner les projets de lois sociales. Au cours de cette législature, il intervient à de nombreuses reprises en séance publique notamment dans la discussion de ces lois sociales. Ainsi il dépose un amendement tendant à surseoir à l'application de la semaine de 40 heures tant qu'une convention internationale ne l'aura pas rendue obligatoire dans les autres pays européens et il prend part à la discussion du projet de loi relatif à la conciliation et à l'arbitrage dans les conflits collectifs du travail.

Le 10 juillet 1940, Pierre Vallette-Viallard vote le projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

Marcel François Astier

Né le 7 janvier 1885 à Privas, mort le 21 septembre 1947 à Soyons, député de l'Ardèche de 1924 à 1928, sénateur de l'Ardèche de 1939 à 1945, membre de l'Assemblée consultative provisoire au titre du Sénat de 1943 à 1945.

Fils de François Hippolyte Astier, député de l'Hérault de 1904 à 1910, Marcel Astier, docteur en médecine, licencié en droit, exploita le vignoble que lui avait laissé son père et devint secrétaire général de la Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, président de l'Office agricole de l'Ardèche puis membre du Conseil supérieur de l'agriculture et président du Comité central de sériciculture. Il était maire de Soyons quand il fut élu député de l'Ardèche aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches où il figurait en deuxième position. Inscrit au groupe de la Gauche radicale, membre de la commission de l'agriculture et de la commission des boissons (1924-1925) puis de la commission des affaires étrangères et de la commission des finances (1926-1927), il s'occupa particulièrement des questions agricoles, séricicoles, viticoles et douanières. Il fut notamment rapporteur pour avis de la loi de 1924 modifiant la législation sur les accidents du travail dans les exploitations agricoles et prit une part active à la discussion du projet de loi ayant pour objet le redressement financier et l'équilibre du budget (1926) et à celle de la loi portant modification du travail douanier (1928). Battu aux élections générales de 1928 au scrutin uninominal d'arrondissement par son ancien colistier Antériou, Marcel Astier, dont l'activité sur le plan de la politique locale ne s'était pas démentie, se présenta au renouvellement sénatorial et fut élu au troisième tour avec 399 voix le 23 octobre 1938. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, membre de la commission de l'agriculture, de la commission de l'Algérie, puis de la commission des douanes, il préconisa l'institution d'un contrôle sur tous les produits mis dans le commerce afin de lutter contre les parasites destructeurs de récoltes.

Le 10 juillet 1940, Astier fut l'un des 80 qui votèrent contre les pleins pouvoirs. Lors de la proclamation des résultats de ce scrutin, au milieu des clameurs des majoritaires, il fut seul à crier : « Vice la République... quand même ! ».

Le 7 novembre 1943, il fut nommé membre de l'Assemblée consultative au titre du Sénat. Il déposa une résolution ayant pour objet la reconstitution nationale et prit une part active à la discussion sur l'organisation des pouvoirs publics en France (1944) puis en qualité de président de la commission de l'agriculture à la discussion de la proposition de résolution Figuières tendant à l'octroi de prêts d'installation aux jeunes paysans s'engageant à exploiter (1945). Il intervint également au cours de la discussion des propositions de résolution de Jacques Duclos tendant à la nationalisation des grandes entreprises puis, à propos de la proposition de résolution de Gaston Tessier sur l'organisation de la Sécurité Sociale, déposa un amendement tendant à maintenir les professions agricoles sous leur statut actuel (juillet 1945). Il fut candidat aux élections de la première Assemblée nationale constituante en octobre 1945 mais sa liste n'arriva qu'en cinquième position. Il mourut en son domicile à Soyons le 21 octobre 1947.

Edouard Alphonse Froment

Né le 13 mars 1884 à Largentière, député de l'Ardèche de 1932 au 10 juillet 1940.

Voir Cahier n°94, Les élections législatives et présidentielles en Ardèche.

Xavier Vallat

Né le 23 décembre 1891 à Villedieu (Vaucluse), député de l'Ardèche de 1919 à 1924 et de 1928 à 1942.

Voir Cahier n°94, Les élections législatives et présidentielles en Ardèche.

Marius Casimir Dubois dit Marius-Dubois

Né le 10 octobre 1890 à Aubenas.

Fils d'enseignants publics actifs dans la laïcisation de l'Ardèche, Marius Dubois effectua sa scolarité à l'École Primaire Supérieure d'Aubenas puis entra à l'École Normale de Privas. Instituteur en Algérie, près de Tlemcen, il sera directeur d'école à Sidi Bel Abbes puis dans le quartier arabe d'Oran.

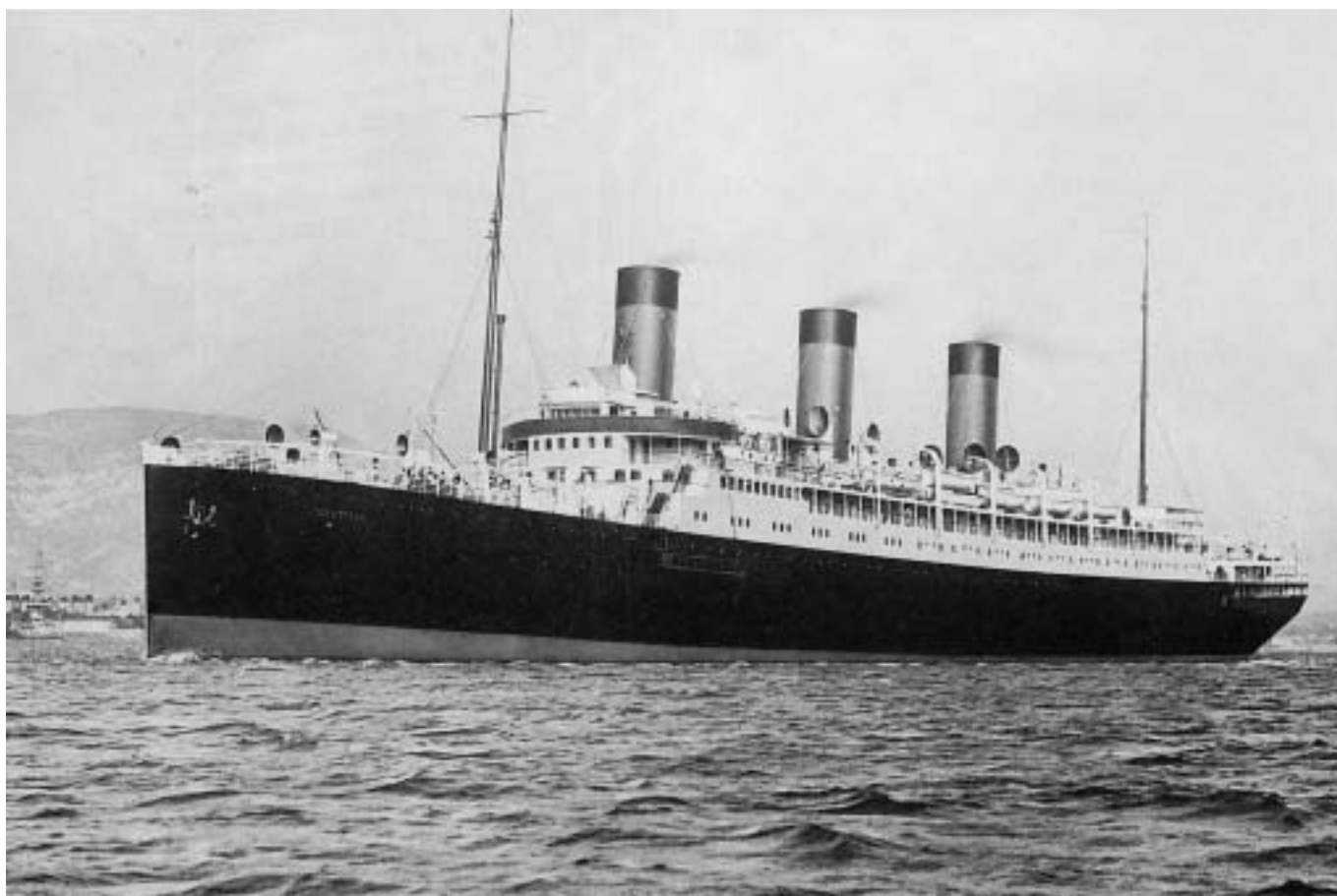
Il crée en 1924 une section SFIO. Prêchant l'équité, la justice et l'union de tous sans distinction de race ou de religion, il est estimé du quartier juif et élu conseiller général à Oran en 1931 (premier élu SFIO). Il donne des conférences en Algérie et au Maroc. Il est élu député aux élections législatives de 1936 au bénéfice d'une triangulaire. Il siège aux

commissions de l'Algérie, des colonies, des boissons, du suffrage universel ; il est vice-président de la commission de la marine marchande.

Marius Dubois présidera la commission d'enquête après les événements sanglants du Néo-Destour de 1938 à Tunis. Il intervient fréquemment dans les problèmes touchant l'Algérie et sur l'application des projets Blum-Violette dont il est le propagandiste courageux. Il dirige l'hebdomadaire Oran socialiste.

Le 10 juillet 1940, Marius Dubois ne prend pas part au vote ; il a embarqué sur le Massilia.

C'est à Aubenas que Marius Dubois se retirera. Maire de Saint-Andéol-de-Vals, il est actif dans divers organismes sociaux (Caisse primaire de sécurité sociale, sanatorium de Rocher, collège technique de filles de Largentière, syndicat F.O.). Il sera candidat malheureux à plusieurs élections.



Le Massilia

Joseph Allauzen

1890-1969

Né le 29 mai 1890 à Joyeuse dans une famille aisée de propriétaires terriens et d'entrepreneurs, licencié en droit à la veille de la Grande Guerre, Joseph Allauzen participa à celle-ci comme officier d'infanterie. Blessé à trois reprises, titulaire de plusieurs citations, décoré de la Croix de guerre 1914-1918, il termina le conflit avec le grade de capitaine.

Dans les années vingt, il reprit une entreprise de tannerie puis créa une entreprise de transports en commun. Marié, il eut huit enfants.

Membre de la Légion des combattants, notable local, Joseph Allauzen ne se fit pas remarquer durant la Deuxième Guerre mondiale. Après la Libération, il se présenta aux cantonales en septembre 1945 sous l'étiquette MRP et fut élu dans le canton de Joyeuse.

Co-listier de Paul Ribeyre en deuxième position sur la liste de droite, "républicaine, liberté, concorde et progrès social", il quitta le MRP et se présenta aux élections à l'Assemblée constituante le 21 octobre 1945. La liste obtint 41 988 suffrages sur 137 168 votants et Joseph Allauzen fut élu à la plus forte moyenne tandis que Paul Ribeyre l'emportait au quotient. Le député de l'Ardèche intégra le groupe du Parti républicain de la Liberté (PRL) fondé le 22 décembre 1945 sous la présidence de Michel Clémenceau, le fils du "Tigre".

Le PRL, qui regroupait trente-six élus, rapporte Jean-Louis Pinol, rencontra l'hostilité de la Fédération républicaine et de Louis Marin (autre parti de droite), qui l'accusa d'avoir été "fondé sous le signe de l'argent et (...) dirigé de façon autocratique par des puissances financières", de manquer de fermeté en matière de liberté religieuse, enfin d'être amené à "adopter une politique d'ex-

trême-droite (...) puisqu'il est déjà et sera de plus en plus infesté par les pétainistes et les vichystes".

Joseph Allauzen siégea à la Commission de la famille, de la population et de la santé publique et à la Commission de la reconstruction et des dommages de guerre. Il participa à leurs travaux mais n'intervint jamais dans les débats. Le 23 novembre 1945, il vota la confiance au cabinet De Gaulle qui comprenait cinq ministres communistes mais le 29 janvier 1946, après la démission du général, il refusa de l'accorder à son successeur, le socialiste Félix Gouin.

Avec les parlementaires du PRL, il se prononça contre les nationalisations du crédit (décembre 1945), du gaz et de l'électricité (mars 1946) et des assurances (avril). Le 19 avril 1946, il vota contre le projet constitutionnel élaboré par les socialistes et les communistes, majoritaires dans l'assemblée

Après le 5 mai 1946 et le rejet du projet par référendum, Joseph Allauzen se représenta sur la liste conduite par Paul Ribeyre intitulée "Entente républicaine et sociale", toujours en deuxième position. Sur les 140 957 votants, la liste recueillit 40 564 voix, soit un léger reflux. Le quotient électoral insuffisant fut fatal à la réélection de Joseph Allauzen.

Il poursuivit néanmoins son action politique sur le plan local et fut réélu Conseiller général sur le canton de Joyeuse. Il présida le Conseil général en 1950 puis de 1955 à 1967. En 1951, il adhéra au Centre National des Indépendants et des Paysans comme la plupart de ses collègues du PRL. Officier de la Légion d'honneur, Joseph Allauzen est décédé le 1^{er} janvier 1969 à Joyeuse.

Pierre BONNAUD

Sources

Dictionnaire des parlementaires français, La Documentation française, tome 1, 1988.

A.D. du Rhône (Archives Rhône-Alpes 668 W 96).

A.D.A. 95 W 76, 77, 147, 148.

Les Conseillers généraux du département de l'Ardèche, publication du Service des assemblées du Conseil général de l'Ardèche, décembre 1992.

J-F Sirinelli (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, PUF, 2004.

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 17 JUIN 1951

Liste d'Union des Indépendants, Paysans et Républicains Nationaux (*Liste Ribeyre*)

Chers Compatriotes,

Nous vous avons toujours mis en garde contre les *mirifiques promesses* qui vous ont été faites à la veille de chaque scrutin par nombre de candidats en mal d'élection. ET VOUS ETES ALLES DE DECEPTION, EN DECEPTION.

UNE DERNIERE CHANCE

Il est grand temps de *revenir au bon sens*, ce bon sens qui aurait triomphé et sauvé le Pays, si trop de citoyens mal éclairés, n'avaient jus qu'ici envoyé, pour siéger aux Assemblées, une majorité de politiciens aussi démagogues qu'ambitieux et incompétents. La loi électorale actuelle, malgré ses imperfections, permet de dégager cette fois une majorité de citoyens propres, nationaux et anti-collectivistes capables de redresser la situation et de nous remettre sur le chemin du salut. ALLEZ-VOUS SACRIFIER VOTRE DERNIERE CHANCE, la dernière chance de la France, en vous abstenant ou en vous livrant aux mains de ceux qui vous trompent en vous dépouillant ? NON, PARCE VOUS AVEZ CONSCIENCE DE VOS RESPONSABILITES.

Voici donc les principes qui inspireront notre action et détermineront votre vote parce qu'ils retiennent les préoccupations de tous les vrais Français :

NOUS VOULONS :

La Paix Mondiale

Pères de famille (plus de 20 enfants à nous quatre), NOUS HAISSONS LA GUERRE ET FERONS TOUT POUR L'EVITER. L'immense majorité de ce Pays veut la Paix et les marxistes le savent bien qui, tout en préparant l'invasion de la France par les hordes asiatiques, se camouillent en patriotes pour les besoins de leur propagande cependant qu'ils font assassiner en Indochine par leurs partisans les meilleurs de nos fils. LA PAIX QU'ILS DEFENDENT, C'EST CELLE DES CIMETIERES ET DES CAMPS DE CONCENTRATION. Avec la vraie Paix -- qui se gagne -- c'est donc LA LIBERTE ET LA DIGNITE HUMAINES QUE NOUS ENTENDONS SAUVER.

Un Gouvernement qui gouverne

Et non l'anarchie, la dictature des partis, des syndicats politiques ou des oligarchies financières ; *Une réforme de la Constitution* et du travail parlementaire assurant le fonctionnement normal des institutions républicaines, augmentant les pouvoirs du Sénat, ramenant la stabilité, limitant la démagogie.

LEADER S.V.P.

*Profession de foi de la liste "Paul Ribeyre" (cf Cahier n°94)
Elections législatives de 1951*

Bertrand Chautard

Né le 4 janvier 1912 à Beaujeu (Rhône), issu d'une lignée de négociants en vins du Beaujolais, licencié en Droit, Bertrand Chautard était avant 1939 agrégé du tribunal d'Annonay. Marié, mobilisé en 1939, "il ne put retrouver Annonay qu'après la Libération" nous apprend sa biographie du *Dictionnaire des parlementaires français*. Fut-il fait prisonnier ? En 1944, le nom de madame Chautard apparaît dans les colonnes de *La Citoyenne du Vivarais*, journal des Comités des femmes de France puis de l'UFF de la région d'Annonay.

Dans les semaines qui suivirent la Libération de l'Ardèche, le 27 septembre 1944, une nouvelle organisation politique fut créée à Tournon : le Mouvement Républicain de Libération, proche des milieux de la CFTC. Les militants les plus nombreux se trouvaient à Annonay, autour de l'équipe du *Réveil du Vivarais* et de son fondateur, Louis Misery. En octobre 1944, ce nouveau groupe rejoignit le Mouvement Républicain Populaire, d'inspiration chrétienne-démocrate. Le MRP présenta une liste aux premières élections à la Constituante en octobre 1945. Elle était conduite par le commandant François Binoche, ancien résistant, qui avait perdu un bras dans la bataille du Cheylard. Mais sa liste n'avait obtenu que 14% des suffrages et n'avait eu aucun élu.

En juin 1946, Bertrand Chautard devint délégué fédéral du MRP. Son parti le choisit comme tête de liste aux élections à la deuxième Assemblée constituante. Fernand Aubert, Louis Misery, Louis Servonnet complétaient la liste MRP. Ils obtinrent 28 314 voix et se classèrent en troisième position derrière la "Liste d'entente républicaine et sociale" (droite), conduite par Paul Ribeyre, et la liste communiste de Roger Roucaute. Bertrand Chautard fut élu au bénéfice de la plus forte moyenne. A l'échelle nationale, le MRP qui avait appelé à repousser le premier projet constitutionnel, était devenu de peu la première force politique du pays devant le PCF.

La deuxième Constituante travailla vite et dura peu de temps. En octobre 1946, le deuxième projet constitutionnel fut adopté de justesse par référendum. Bertrand Chautard appartient à la Commission de la justice et de la

législation générale. Il fut désigné comme juré à la Haute-Cour de Justice. Il rédigea un rapport sur la proposition de loi Boisdon qui proposait d'abaisser à 20 ans l'âge de la majorité pour l'exercice de la citoyenneté.

Aux Législatives de novembre 1946, Bertrand Chautard conduisit à nouveau la liste du MRP avec comme colistiers Fernand Aubert, M. Courbière et Louis Servonnet. Il fut à nouveau élu mais la liste MRP ne rassembla plus que 24 513 voix, la liste de droite ayant repris sa progression.

Dans un rapport de synthèse daté de février 1950, le service des Renseignements Généraux de l'Ardèche commentait ainsi les élections de l'après-Libération : "Entre ces deux blocs (Droite et PCF) le MRP, à qui on reproche d'être de gauche et de droite (revendications sociales et libertés religieuses) ainsi que la SFIO, qui a beaucoup vieilli dans le département, ont de la peine à s'implanter ou à se maintenir".

Bertrand Chautard siégea à nouveau à l'Assemblée législative à la Commission de la justice et de la législation puis à la Commission du ravitaillement en 1948-1949 puis à celle des boissons en 1950-1951. On lui doit un grand nombre de rapports, d'interventions, d'amendements sur des propositions de lois à caractère commercial. Il intervint dans les débats à propos de la loi de 1948 sur les loyers et de la loi relative aux baux commerciaux industriels et artisanaux. Il défendit le principe de la Haute-Cour de Justice chargée de mener à bien l'épuration. Cependant en 1949, au nom du MRP, il défendit le projet d'amnistie du gouvernement relatif aux faits de collaboration avec l'Allemagne nazie.

A la fin de la Législature, Bertrand Chautard fut une dernière fois tête de liste MRP aux législatives de juin 1951 mais le système des apparentements auquel il avait souscrit n'apporta aucun siège au MRP. Bertrand Chautard abandonna sa carrière politique et ouvrit un cabinet de promotion immobilière à Paris. Aujourd'hui, il fait partie du bureau de l'Amicale des anciens militants du MRP.

Pierre BONNAUD

Sources

- Dictionnaire des parlementaires français*, La Documentation française, tome 3, 1994.
Site internet de l'Amicale du MRP.
La Citoyenne du Vivarais (1944-1945).
Le Réveil du Vivarais (1944-1951).
A.D. du Rhône (Archives Rhône-Alpes 668 W 96).
A.D.A. 95 W 76, 77, 147, 148, 149.
J-F Sirinelli (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, PUF, 2004.

République Française

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

ELECTIONS LEGISLATIVES du 2 JANVIER 1956

LISTE D'UNION et de FRATERNITE FRANÇAISE
présentée par Pierre **POUJADE**

Apparentée à :

LISTE DE DEFENSE DES INTERETS AGRICOLES
et VITICOLES.

LISTE D'ACTION CIVIQUE DE DEFENSE DES
CONSOmmATEURS et INTERETS FAMILIAUX.

Maurice GUICHARD

Artisan-Mécanicien à Annonay

Guy COMBE

Epicier en Gros à La Voulté-sur-Rhône

Léopold ROUZET

Entrepreneur de Maçonnerie à Largentière

Paul PLAN

Grainetier à Aubenas.

IMP. BENISTANT - LE TEIL

République Française

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

ELECTIONS LEGISLATIVES du 2 JANVIER 1956

**LISTE D'ACTION CIVIQUE DE DEFENSE DES
CONSOmmATEURS ET INTERETS FAMILIAUX**

Apparentée à :

LISTE D'UNION ET DE FRATERNITE FRANÇAISE
présentée par Pierre **POUJADE**

LISTE DE DEFENSE DES INTERETS AGRICOLES
et VITICOLES.

Rémy CHARRIER

Agent S. N. C. F. à La Voulté-sur-Rhône

Pierrette RIGAUD

Sage-femme à Le Pouzin

Albert PARIS

Artisan-électricien à Annonay

Dominique PASETTI

Chef Electricien Usine « Givet-Isieux » à La Voulté.

IMP. BENISTANT - LE TEIL

République Française

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

ELECTIONS LEGISLATIVES du 2 JANVIER 1956

**LISTE DE DEFENSE DES INTERETS
AGRICILES et VITICOLES**

Apparentée à :

LISTE D'UNION ET DE FRATERNITE FRANÇAISE
présentée par Pierre **POUJADE**

LISTE D'ACTION CIVIQUE DE DEFENSE DES
CONSOmmATEURS et INTERETS FAMILIAUX.

Noël AYGON

Viticulteur à Lablachère

Fernand VEYRENC

Viticulteur - Exploitant à Vinezac

Amédée BONNARDEL

Arboriculteur à Beauchastel

Marcel ROUSSILLON

Cultivateur à Livron.

IMP. BENISTANT - LE TEIL

*Listes apparentées lors des élections législatives du
2 janvier 1956*

Roger Roucaute

(1912-1991)

Né le 20 avril 1912 à Cendras (Gard), mort le 15 octobre 1991. Employé. Militant communiste du Gard. Maire d'Alès, député.

Fils d'un mécanicien de route au PLM, Albert Roucaute, Roger Roucaute poursuit ses études à l'école primaire puis à l'école primaire supérieure et technique d'Alès jusqu'à l'âge de 16 ans et devint employé de bureau puis employé municipal jusqu'en 1937 dans la municipalité communiste. Son père, Albert, avait été élu conseiller municipal communiste d'Alès en 1925, 1929 et 1935. Membre de la CGTU en 1930, il adhéra au Parti communiste à son retour du service militaire en 1934. Il devint secrétaire de la section d'Alès de son parti et membre du bureau fédéral du Gard. Il écrivait dans *Le Cri du Gard*, hebdomadaire de la section communiste d'Alès résultant de la fusion du journal régional *Le Travailleur du Languedoc* avec le journal local *Le Cri d'Alès* en 1934. Secrétaire adjoint du "Cercle du prolétariat" ouvert à Alès le 1er janvier 1935, il organisa la campagne pour les élections législatives de 1936 dans la circonscription d'Alès et participa à la création du comité du Front populaire la même année. Instructeur du Comité central après avoir suivi les cours de l'Ecole centrale du parti, il fut affecté à la région de l'Aisne (Saint-Quentin) et écrivit de nombreux articles dans *L'Exploité de l'Aisne*.

Mobilisé en 1939, il milita activement sous l'Occupation et devint colonel FTP, commandant pour la zone sud. A la Libération, l'Association nationale des anciens FFI et FTP lui confia la direction de son journal : *France d'abord*. Il appartient à l'Assemblée consultative provi-

soire puis aux deux Assemblées constituantes. Elu de l'Ardèche à l'Assemblée nationale en 1946, battu en 1951, il fut réélu en 1956, battu en 1958 et à nouveau élu, mais dans le Gard, en 1962, 1967, 1968 et 1973. Il ne se représenta pas en 1978. Il devint maire d'Alès (Gard) en 1965, reconduit dans ses fonctions en 1967, à la suite de l'annulation de l'élection municipale par le Conseil d'Etat, puis fut réélu en 1971, 1977 et 1983. Il abandonna sa fonction en 1985 au profit de M. Gilbert Millet.

Roger Roucaute avait été élu membre suppléant du Comité central du Parti communiste au Xe congrès (Paris, juin 1945). Il devint titulaire au XIIIe congrès (juin 1954) et siégea jusqu'en 1964.

En juillet 1977, il écrivit au secrétaire de la Fédération communiste du Gard pour l'informer qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat législatif en mars 1978 afin de "permettre à des militants plus jeunes d'accéder à des responsabilités électives départementales". Il fut conseiller régional du Languedoc-Roussillon à partir de 1962.

Son frère René (1920-1971), comptable, fut un des responsables de Jeunesses communistes en zone Sud pendant l'Occupation. Arrêté en 1994, torturé au fort Montluc à Lyon, condamné à la peine de mort, il fut sauvé de justesse par les FTP. Militant communiste de Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), il fut secrétaire du mouvement des Vaillant.

Jean-Michel GAILLARD et Jean MAITRON

Sources

Archives Vassart.
Le Cri d'Alès ; L'Exploité de l'Aisne (1938-1939).
Le Monde (27 juillet 1977).
Lettre de Roger Roucaute.



*XVème congrès du PCF à Ivry-sur-Seine en juin 1959
La délégation de l'Ardèche avec au premier plan Roger Roucaute
(Coll. Maël Isaac)*